



VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de convocation

Monsieur le maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de La Ville de La Prairie est convoquée par le maire, monsieur Frédéric Galantai, pour être tenue en visioconférence, le **8 février 2022 à 17 h 45** et que les points suivants seront soumis à cette séance :

1. Période de questions.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Engagement de la Ville dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.
4. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1483-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie et remplaçant le règlement numéro 1421-M.
5. Avis de motion 2022-02 - Règlement numéro 1483-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie et remplaçant le règlement numéro 1421-M.
6. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1484-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$.
7. Avis de motion 2022-03 - Règlement numéro 1484-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$.
8. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1485-E décrétant une dépense et un emprunt de 5 800 000 \$ pour:
 - la réfection de la chaussée de diverses rues;
 - la réfection de la chaussée des terrains de basketball;
 - la reconstruction de la chaussée et l'aqueduc de diverses rues;
 - la réfection de divers trottoirs et bordures;
 - le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

9. Avis de motion 2022-04 - Règlement numéro 1485-E décrétant une dépense et un emprunt de 5 800 000 \$ pour:
 - la réfection de la chaussée de diverses rues;
 - la réfection de la chaussée des terrains de basketball;
 - la reconstruction de la chaussée et l'aqueduc de diverses rues;
 - la réfection de divers trottoirs et bordures;
 - le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.
10. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1486-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 185 000 \$.
11. Avis de motion 2022-05 - Règlement numéro 1486-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 185 000 \$.
12. Période d'intervention des membres du conseil.
13. Période de questions.
14. Levée de la séance.

DONNÉ à La Prairie, ce 4 février 2022 .



Karine Patton
Greffière

Toute question relative à un point porté à l'ordre du jour doit être transmise à l'adresse courriel suivante :

greffe@ville.laprairie.qc.ca